

Mairie de MANDRES-LES-ROSES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2016

L'an deux mil seize, le lundi quatorze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT.**

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith JOLY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoins au Maire,**

Francine GAUDRY, Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **formant la majorité des membres en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Carine PICOULY à Maryline LEVEQUE
Guillaume CEINTRE à Pierrette RAUT

Absent excusé : Jean-Luc HAUSVIRT

Absent : Olivier BARNAY

Secrétaire de séance : Edith JOLY

1. L'APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°80/02/2016 – Convention partenariale avec le Centre de loisirs Jeunes de la Police Nationale du Val de Marne et le Club Jeunes de Mandres-les-Roses les 29 février et 4 mars 2016 ;
- N°81/01/2016 – Convention avec Monsieur Jérôme AUCHARLES, autoentrepreneur et le Club Jeunes de Mandres-les-Roses du 22 au 26 février 2016 ;
- N°82/02/2016 – Convention Concert de poche ;
- N°83/02/2016 – Convention Act'Company ;
- N°84/02/2016 – Prestation avec la société « les Charmilles » de Mandres-les-Roses du 7 au 11 mars 2016 ;

- N°85/02/2016 – Convention avec l'association Mouvement AUMI Respiration Yoga dans le cadre d'une animation yoga qui se déroulera à l'accueil de loisirs élémentaire de Mandres-les-Roses les 1^{er} et 3 mars 2016.
- N°86/02/2016 – Convention avec l'association St'Art Air dans le cadre d'une animation arts plastiques qui se déroulera à l'accueil de loisirs élémentaire de Mandres-les-Roses du 22 au 26 février 2016.

I - URBANISME

3. SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE APOGEI 94 ET LA COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES

Le Conseil municipal décide de résilier conventionnellement le bail emphytéotique signé le 11 juin 2002, de régulariser un nouveau bail emphytéotique avec APOGEI 94 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant une redevance annuelle fixée à un euro.

Approuve les termes du projet de bail emphytéotique à conclure avec APOGEI 94. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique tel qu'il est annexé à la présente.

Unanimité

4. DECLARATION PREALABLE EN VUE DE LA DIVISION FONCIERE DE LA PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AH 77 SITUEE GEORGES POMPIDOU

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable relatif à la division de la parcelle AH 77, propriété communale, située rue Georges Pompidou afin de constituer un lot d'une contenance de 21 620 m² et un second d'une contenance de 12 303 m².

Pour : 20
3 Contre : Cécile SABATIER, Carole GUILLEMINOT, Eric FERNANDEZ
2 Abstentions : Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE,

5. DECLARATION PREALABLE EN VUE D'ELAGUER ET D'ABATTRE DES ARBRES DANS LE PARC BEAUSEJOUR

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable afin de réaliser un élagage des arbres du Parc Beauséjour ainsi qu'un abatage des arbres situés à l'entrée.

Unanimité

II - FINANCES

6. DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2016

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention DETR 2016 relative aux travaux de réfection de la cour de l'Ecole maternelle, ainsi que des travaux de voirie de la Rue de Rochopt et de la Rue de l'Yerres.

Précise que l'avant projet est estimé à 213 247.00 € H.T et qu'il fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2016.

Précise qu'au titre de la DETR le projet peut être subventionné à 35% soit un montant maximum de 63 974.00€ H.T.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres :

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 35% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2016

Unanimité

7. DOB (DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES)

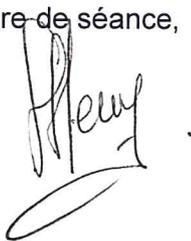
Un débat a eu lieu au sein de l'organe délibérant concernant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 14 mars 2016 à 22h20.

Mandres-les-Roses, le 14 mars 2016

La Secrétaire de séance,

Edith JOLY



Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT

